

le renforcement du potentiel des Nations-Unies en matière de maintien de la paix et de donner à ces dernières les moyens d'améliorer leur contribution pratique à l'instauration d'une paix durable et de la sécurité universelle.

L'Accord de Genève sur l'Afghanistan, dont l'application est surveillée par des observateurs onusiens, sert à la fois d'exemple et de point de départ à tous ceux et celles qui vont travailler au règlement des conflits régionaux. La simple présence de ces effectifs oblige les parties à respecter les engagements mutuels contractés en vertu de l'Accord. Compte tenu de l'urgence du problème, non seulement nous préconisons que les observateurs des Nations-Unies fassent tout ce qui est en leur possible pour assurer l'application du mécanisme élaboré à Genève, mais encore nous sommes convaincus qu'il faut améliorer la qualité et l'efficacité de leurs activités.

Il est d'autant plus important que les équipes d'observateurs onusiens installées en Afghanistan et au Pakistan remplissent correctement leur rôle que l'on prévoit actuellement le déploiement de nouveaux effectifs des Nations-Unies, en particulier en Namibie et dans le Sahara occidental. Le prestige des casques bleus doit être à l'égal des responsabilités rattachées à leur mission.

Nous apprécions vivement la participation d'États comme le Canada, qui affectent une partie de leurs effectifs militaires aux forces des Nations-Unies et fournissent à celles-ci un appui financier et matériel. Bon nombre de jeunes, qu'ils soient Canadiens ou d'une autre nationalité, portent fièrement les casques bleus des Nations-Unies. Ils méritent notre plus profond respect et toute notre gratitude. Leur courage et leur dévouement sont essentiels, et ils vont l'être de plus en plus si nous voulons vivre dans un monde meilleur. Outre les missions de maintien de la paix qu'elles remplissent déjà dans les points "chauds" de la planète, les forces onusiennes pourraient également servir à prévenir et à empêcher les conflits en gestation. À cette fin, le Conseil de sécurité pourrait créer des postes d'observation dans les régions explosives.

On renforcerait également le rôle des Nations-Unies sur le plan de la prévention en chargeant des contingents de protéger les États membres contre les interventions extérieures. Dans ce cas, il suffirait qu'une partie en fasse la demande pour que des troupes onusiennes soient stationnées sur son territoire. Il ne serait pas inutile non plus d'envoyer des missions spéciales constituées de représentants gouvernementaux et de